

Compte-rendu du Conseil municipal de Cournols du mardi 6 MAI 2025

Présents : Philippe TARTIÈRE, , Nicolas COMBY, Sylvain BARRAT, Catherine LADEVIE, Bruno MAUGUE, Bruno SAMSON.

Excusé : Frédéric BOIVIN, É. CALE pouvoir à N. Comby ; D. CHATRAS pouvoir à Ph. Tartière

Secrétaire de séance : Père Bruno SAMSON.

Début à 20h05.

Les points suivants ont été abordés selon l'ordre du jour.

1. - Approbation du procès-verbal du 07 avril 2025.

Approuvé à l'unanimité.

2. - Décision modificative N°1-2025.

Imputation	Nature	Montant
2315	Installations, matériel et outillage techniques	8962,00
Total	Dépenses 8.962,00	

Imputation	Nature	Montant
1312	Subventions Régions	7321,00
1323	Subventions Départements	13641,00
1322	Subventions Régions	-12000,00
Total	Recettes 8.962,00	

- *Approuvé à l'unanimité.*

3. - Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Mond'Arverne.

Vu la délibération n°18-015 en date du 25 janvier 2018, par laquelle Mond'Arverne Communauté a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) dont le travail de définition des ambitions territoriales de développement a été amorcé par l'étude du Projet de Territoire conduite en amont du document d'urbanisme.

Vu la délibération n°23-100 en date du 31 août 2023, par laquelle Mond'Arverne Communauté a décidé d'un premier arrêt du PLUi,

Vu la délibération n°24-020 en date du 22 février 2024 approuvant l'interruption de la procédure d'approbation et la reprise de l'élaboration du PLUi à partir du PADD, ainsi que la reprise de la concertation ont été adoptés,

Vu la délibération n°25-050 en date du 24 avril 2025, arrêtant le projet de PLUi et tirant simultanément le bilan de la concertation en application de l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme,

Vu le projet PLUi arrêté et notifié aux communes pour avis, notamment les principales dispositions relatives aux OAP, aux règlements graphique et écrit qui concernent la commune,

Les communes membres disposent alors de 3 mois à compter de cet arrêt pour exprimer leur avis sur le projet de PLUi et émettre d'éventuelles demandes de modifications.

Considérant que le projet de PLUi de Mond'Arverne Communauté répond aux objectifs de développement durable, de protection de l'environnement, et de cohérence territoriale,

Considérant que le projet de PLUi permet de définir les orientations d'aménagement et de développement de l'ensemble du territoire intercommunal,

Considérant que le projet de PLUi a été élaboré en concertation avec les habitants, les communes membres les associations locales et les autres acteurs du territoire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- De donner un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Mond'Arverne Communauté tel qu'il a été présenté.

4. - Travaux éclairage public haut du bourg de Cournols.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'Éclairage Public d'intérêt communal en coordination avec les réseaux électriques. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Territoire d'Énergie, auquel la commune est adhérente. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet, s'élève à : 64.000,00 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité Syndical, TE63 sollicite de la Commune un fonds de concours de 60 % du montant HT (à laquelle s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Écotaxe) soit 38.404,80 €. Le TE63 assume la part restante.

- *Approuvé à l'unanimité.*

5. - COCON 3 : retour sur l'étude.

Présentation de la pré-étude sur les chaudières fioul et leur renouvellement au Foyer rural, financée à 100% par le Département. Les préconisations sont le tout-électrique ou une PAC air-air. La petitesse du local chaudière et le temps d'utilisation sont à prendre en compte. Il n'y a que les PAC qui soient subventionnées ; estimation : 22.500 €HT. Tout-électrique : 7.500 €HT. L'étude de faisabilité est prise en charge (seulement pour une PAC) à 70%. Tant que le chauffage actuel fonctionne, pas de projet pour le moment.

6. - Production énergie panneaux photovoltaïques.

Suite à la première année de fonctionnement, nous avons touché 1.855 € pour 10.500 kW, de mars 2024 à mars 2025. Pour mémoire, le coût d'installation des panneaux et frais annexes sont d'environ 18.500 €, moins 5.000 € de subvention du Département.

7. - Compte rendus des commissions.

Nicolas : invitation par la commune d'Aydat des communes avoisinantes par rapport au projet de maisons-séniors sur Rouillas-Bas. Bailleur social du Cantal : Polygone. 10 maisons-séniors en location pour les personnes du territoire (avec espaces communs animés par les associations locales). Permis de construire déposé. La commune a acheté les terrains, et les cède pour l'euro symbolique au bailleur.

8. - Questions diverses.

- La ligne à haute-tension qui dessert notre territoire va être déposée. Nos deux poteaux seront déposés par hélicoptère en novembre 2025 (à côté du rocher d'escalade).
- La qualité de la peinture au sol du carrefour devant la mairie est catastrophique. Elle va être refaite par le Département dans les prochains jours.

Prochain Conseil : mardi 24 juin à 20h.

- La séance est levée à 21h30.